

Fiche accueil MAÇONNERIE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

En complément de la « **charte de l'alternance BTP** », cette fiche d'accueil constitue un support pour informer l'apprenti sur les risques professionnels et lui expliquer les mesures de prévention à mettre en œuvre.

En préalable à cette démarche, il faut évaluer les risques (tableau ci-dessous), afin de les transcrire dans le document unique :

- repérer les situations dangereuses ;
- comparer ce qui est fait dans l'entreprise avec les bonnes pratiques du métier ;
- corriger en priorité les situations dangereuses.

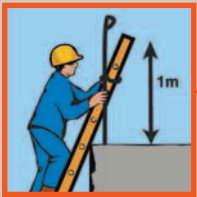
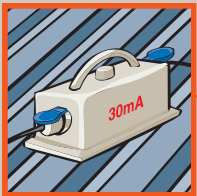
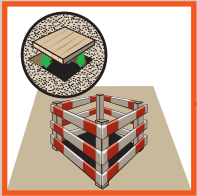
3 étapes pour accueillir l'apprenti en matière de prévention :

- Présenter son contexte de travail : organiser une visite des lieux, présenter l'équipe et les situations de travail ;
- L'informer sur les risques et les mesures de prévention : à partir de la fiche d'accueil « apprenti » ;
- L'accompagner dans la durée : pour chaque tâche confiée à l'apprenti, vérifier s'il a repéré les situations dangereuses, s'il sait mettre en œuvre les mesures de prévention définies par l'entreprise. Le responsabiliser et lui permettre de s'approprier les bonnes pratiques de l'entreprise.

RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

	Risques identifiés Situations dangereuses		Messages et actions de prévention
Hygiène - Santé	Mauvaises conditions d'hygiène Travail en milieu insalubre ou infecté	↔	Donner accès au WC, vestiaires, eau potable, douche si nécessaire. Entretien des installations sanitaires. Respecter les préconisations en matière d'hygiène corporelle et vestimentaire. Eliminer les déchets.
Ordre et circulation	Chutes de plain-pied Circulation dans des zones de travail encombrées	↔	Ranger, nettoyer et dégager les zones de travail et de circulation. Réserver une zone au stockage et à la livraison.
	Heurt, renversement, chute de charge Travaux avec ou à proximité d'engins	↔	La conduite d'engins est réservée au personnel formé et autorisé.
Manutention manuelle et mécanique	Liés à la manutention manuelle Port de charges et mauvaises postures de travail	↔	Organiser le poste afin de limiter le port de charges (utilisation de matériel, préparation des colisages...). Respecter les bons gestes. Porter les EPI (gants, chaussures).
Accès et circulation en hauteur	Chutes, renversement Utilisation d'appareils de levage de personnes	↔	Réserver la conduite de nacelles et de chariots élévateurs au personnel formé et autorisé.
	Chutes de hauteur Chutes d'échelles Accès et travaux en hauteur	↔	Protéger les trémies et les rives d'ouvrage. Mettre en place des filets de protection sous les couvertures fragiles et des platelages de circulation. Respecter les règles d'utilisation des harnais. Ne pas utiliser l'échelle comme poste de travail (elle doit être fixée et dépasser de 1 m).
	Chutes d'échafaudages Travaux sur échafaudages	↔	Vérifier la conformité des échafaudages (ils doivent être stables, protégés et montés par du personnel formé).
Réseaux et matériels électriques	Risques électriques Travaux à proximité de lignes électriques	↔	Protéger les réseaux. Respecter les distances de sécurité (3 ou 5 m).
	Risques électriques Utilisation de machines électroportatives	↔	Utiliser du matériel en bon état et protégé par un disjoncteur différentiel (30 mA).
Produits dangereux	Risques chimiques Manipulation de produits dangereux	↔	Respecter les prescriptions de l'étiquetage et des FDS (stockage, utilisation, moyens de protection). Respecter les procédures spécifiques (ventilation, conditionnement des déchets, dépose...).

Fiche élaborée en collaboration par le groupe pluridisciplinaire Limousin - Poitou - Charentes (médecins du travail, centres de formation, OPPBTP), 2009



POUR TOUT ENGIN :
Autorisation de conduite délivrée par l'employeur obligatoire après formation et test de compétence du conducteur.

